

Je vois dans la candidature pour les Jeux olympiques de 2032 une opportunité historique de rééquilibrer le mouvement olympique vers plus d'inclusion, de justice sociale et de reconnaissance des héritages culturels des pays d'Afrique, trop souvent ignorés. Étant moi-même en situation de handicap, je souhaite plus d'inclusion et d'accessibilité aux Jeux Olympiques, pour les spectateurs mais également pour les sportifs à mobilité réduite. Je rejette fermement les candidatures purement marketing qui mettent en avant des images glamour et spectaculaires sans plan concret pour l'inclusion. Une ville idéale doit selon moi être moyenne ou émergente, capable de relancer un quartier défavorisé grâce aux Jeux, en créant des logements accessibles à la population locale, des emplois durables et des équipements sportifs ouverts à tous, sans expulser les communautés vulnérables ni grossir les dettes publiques. La ville hôte doit pouvoir valoriser les Jeux paralympiques, avec un budget dédié à ceux-ci, des comités d'athlètes handicapés et un engagement à promouvoir les Jeux paralympiques pour inciter à plus de pratiquants après le déroulement Jeux. Cependant, elle doit également intégrer une dimension sociale et culturelle profonde, et être capable, grâce à l'accueil des Jeux, de réduire des inégalités locales et mettre en valeur le pays d'accueil en promouvant sa culture et ses traditions. L'hôte doit pouvoir présenter un héritage humain durable et visible non pas uniquement sur le lieu des JO mais également dans le reste de la ville, comme des écoles sportives, des centres de formation, ou encore la mise en œuvre de politiques publiques de sport pour tous, ainsi que des financements sur le long terme pour le sport paralympique. Je défends une répartition géographique juste, et j'encourage donc sérieusement une candidature africaine, l'Afrique étant le seul continent à n'avoir jamais accueilli les Jeux Olympiques. Des Jeux se déroulant en Afrique permettraient de promouvoir la solidarité olympique et de mettre en avant les nations moins riches et trop souvent écartées des Jeux. Il est temps que le CIO traite l'Afrique comme un continent créateur d'héritages et capable d'accueillir des événements d'envergure, et non pas seulement fournisseur de talents. Ainsi, je voterais contre toute candidature dépourvue de plan d'accessibilité détaillé pour les personnes en situation de handicap et n'ayant pas de projet culturel et social concret et durable post-Jeux. Je souhaite terminer avec 3 questions à poser aux villes candidates :

1) Quels sont vos projets sociaux post-JO concrets et chiffrés pour favoriser l'inclusion dans le sport, et que souhaitez-vous mettre en place dans votre pays à la suite des Jeux pour inciter les jeunes à s'engager dans un club sportif ?

2) Comment comptez-vous rénover et aménager durablement l'espace urbain pour que votre ville garde un héritage culturel et humain des Jeux Olympiques, tout en permettant d'améliorer la vie quotidienne des habitants, que ce soit en termes de transport, de logement, d'accès aux services ou d'environnement ?

3) Quelles sont vos actions concrètes et que comptez-vous mettre en place lors des Jeux pour permettre une accessibilité complète et universelle des sites, transports et hébergements, sans discriminer ou expulser les populations locales ?

ANNEXE : AMENDEMENTS DES ARTICLES 33 ET 36 DE LA CHARTE OLYMPIQUE
PERTINENTS ET EN ACCORD AVEC LES VALEURS DE HERI OVAMBO

Article 33 – élection de l’hôte des Jeux Olympiques

5. critères d’évaluation : « Les projets sont évalués notamment au regard de la durabilité environnementale, sociale et économique et de l’héritage laissé au territoire hôte. »

⇒ *Le CIO devrait prioriser la durabilité sociale et l’héritage, pas seulement l’argent ou les stades, et notamment permettre plus d’accessibilité paralympique et moins d’inégalités locales*

Article 36 – contrat hôte olympique

« Le contrat hôte olympique est conclu entre le CIO, la ville hôte ou l'Hôte, et le CNO du pays de l’hôte. Il précise les obligations de la ville hôte ou de l'Hôte ,du CNO et du CIO concernant l'organisation, le financement et le déroulement des jeux olympiques. »

⇒ *Le contrat devrait inclure des clauses spécifiques concrètes sur l’accessibilité pour le handicap, les droits humains et l’héritage paralympique, pour forcer les villes à tenir leurs promesses inclusives.*